

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUILLET 2021.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé
*Monsieur Philippe BLANCHARD est élu secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 18h00*

Présents : M. Michel SIMONOT, M. Hugues CLARET, M. Patrice FORTUNE, Mme Agnès CHANAS, M. Joseph-Marie CLEMENT, Mme Martine MICHEL, Mme Geneviève COSTE, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, M. Olivier VALDEVIT, Mme Caroline FABREGOUL, M. Sylvain PEREZ.

Excusée : Mme Angeline VUILLERMOZ qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE.

Absents : Mme Anny LEGAL, M. Jérôme RAMEL.

Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Madame le Maire expose : CONSIDERANT que les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :

- Que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
- Que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes : poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ; au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes ; au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat. Elle demande que l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière en assumant financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts et en mettant en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de la Trésorerie, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter l'ouverture d'une ligne de crédit. Elle précise que la commune a reçu une proposition à la Caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 600 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant	600 000 €
Durée	12 mois à compter de la date de signature
Taux	EURIBOR 1 semaine + marge de 0,98 %
Frais de dossier	900 € prélevé en une seule fois

Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne aux conditions citées ci-dessus et désigne Madame le Maire pour signer le contrat avec la Caisse d'épargne, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Location Maison de l'Eau : demande exonération de loyer

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'appartement située à la Maison de l'Eau a accueilli des nouveaux locataires le 1^{er} février 2021. Cette famille ayant aménagé une cuisine dans l'appartement, étant entendu que cette dernière resterait en place quand bien même le locataire changerait de logement, une clause de travaux entraînant une modification de loyer serait intégrée dans le bail. Par cette clause les locataires seraient exonérés des loyers des mois d'août et septembre en contrepartie des travaux effectués. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir approuver cette proposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision et la modification du bail concernant l'appartement situé à la Maison de l'Eau et décide d'exonérer les locataires des loyers des mois d'août et septembre 2021 en contrepartie des travaux effectués.

Prêt de matériel : mise en place d'une caution

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prête gracieusement du matériel aux administrés. Toutefois, il est nécessaire de s'assurer du bon état de celui-ci lors du retour. Elle propose aux membres présents de faire signer un engagement écrit lors du prêt du matériel précisant la condition de déposer un chèque de caution qui sera restitué, si les conditions de prêt sont respectées, au retour du matériel. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de mettre en place une caution de 150 € et la retenue sur caution aux conditions suivantes en cas de détérioration du matériel : 10 € par chaise et 30 € pour une table. Madame le Maire précise que le contrat de prêt sera modifié en conséquence.

Autorisation de défense dans un contentieux déterminé

Madame le Maire expose la nécessité pour la commune de saisir le Tribunal judiciaire d'Alès à l'effet d'obtenir une assignation pour le nouveau litige nous opposant à Monsieur Omer Karabiyc, celui-ci ayant installé un container. Madame le Maire expose qu'il convient de débattre de cette procédure. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le Tribunal judiciaire d'Alès. Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager une action devant le Tribunal judiciaire d'Alès à l'effet d'obtenir le démantèlement d'une construction illégale (container) en zone agricole et inondable sur les parcelles cadastrées section D.1111, D.1112 et D.1113 appartenant à Monsieur Karabiyc et de lui donner tous pouvoirs pour représenter la commune devant le Tribunal judiciaire d'Alès. A cet effet, le cabinet d'avocats MARGALL, avocats au Barreau de MONTPELLIER, sera désigné pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Approuvé à l'unanimité.

Demande de renouvellement d'autorisation de jeux

Madame le Maire informe l'assemblée que Mr Olivier Beuzelin, Directeur de la SOCA-FUMA lui a fait parvenir par courrier en date du 20 mai 2021, une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux du Casino, celle-ci expirant le 28 février 2022. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable quant au renouvellement pour l'autorisation de jeux, à compter du 1^{er} mars 2022.

Renouvellement convention d'adhésion à l'agence technique départementale du Gard

Madame le Maire présente à l'assemblée l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière. Elle leur demande donc l'autorisation d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la

commune à l'Agence Départementale du Gard et de l'autoriser à signer la convention précitée et ses annexes. Elle précise que le montant de la cotisation annuelle (472,50 €) sera porté au budget de la commune.

Objet : Acquisition de parcelles au lieu-dit « Le Valat du Rianson »

Madame le Maire informe les membres présents que la commune va faire l'acquisition des parcelles A.2192 et A.2195 appartenant à Madame Jocelyne PITTANA. Elle propose à l'assemblée d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique afin d'agrandir la voie communale située au quartier « le Valat du Rianson ». Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section A.2192 et A.2195 appartenant à Madame Jocelyne PITTANA. Elle ajoute que ces parcelles seront acquises à l'euro symbolique et que le montant sera versé directement à Madame Jocelyne PITTANA.

Dévoisement des réseaux

Madame le Maire informe les membres présents que la Société Rhône Cévennes Ingénierie a préparé une étude pour la maîtrise d'œuvre concernant le dévoiement des réseaux EU et EP dans le cadre de l'extension des thermes. Ce projet étant retardé, le cabinet d'étude doit toutefois être rémunéré pour le travail fourni : préparation et fourniture des documents de l'avant-projet, assistance aux contrats de travaux, visa des plans d'exécution établis par l'entreprise et réunion de chantier. Madame le Maire propose de régler les honoraires au cabinet R.C.I qui s'élèvent à 4 200,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame Le Maire et décide de régler la somme de 4 200,00 € au Cabinet d'étude RCI pour le travail fourni sur ce projet.

Indemnité de stage

Madame le Maire informe les membres présents que Madame Pauline ASSENAT a effectué un stage en mairie (service administratif) du 1^{er} au 30 juin 2021. Elle propose à l'assemblée d'allouer une indemnité de stage d'un montant de 200 € à Madame Pauline ASSENAT qui a donné satisfaction dans les tâches qui lui ont été confiées. Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'allouer à Madame Pauline ASSENAT une indemnité de stage d'un montant de 200 €.

QUESTIONS DIVERSES

Constat d'huissier :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal a été pris afin d'autoriser le Cabinet d'Avocats « Territoires Avocats », (au barreau de Montpellier) à l'effet d'obtenir une autorisation de constat par huissier de justice d'une supposée infraction au code de l'urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme sur une parcelle appartenant à un particulier, située sur le hameau d'Auzon. Selon les résultats du constat d'huissier, une demande de mise en conformité sera demandée.

Marché Bio :

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet de Mesdames Chanas Agnès et Michel Martine, conseillères municipales, qui souhaitent organiser un marché Bio sur la commune. Elles exposent leur projet qui est de solliciter des producteurs et des artisans certifiés Bio. Ce marché pourrait se tenir au mois de juillet 2022, sur l'esplanade des Fumades, si les conditions sanitaires le permettent. Le conseil municipal se propose de les aider, si besoin, pour l'organisation de ce marché.